

Modalités d'importation pour les emballages bois



Emballages bois massif

- Palettes bois
- Caisses bois

Emballages bois manufacturés

- Palettes en bois moulé INKA
- Emballages OSB
- Emballages en contreplaqué
- Panneaux de particules

Pays de destination

Pays NIMP 15 (voir liste)

Marquage et traitement conforme NIMP 15

✓ Les emballages en bois manufacturés sont exemptés de traitement, de marquage et de certificat conformément aux directives IPPC

Nouvelle-Zélande (depuis avril 2003)

Traitement Sirex et certificat phytosanitaire, embarquement dans les 21 jours, ou marquage et traitement conforme NIMP 15

✓ Certificat de fabrication original («détails sur les procédés de fabrication» pour le contreplaqué, «Manufacture Certificate» pour les autres)

Australie (depuis septembre 2004)

Autres pays

Un certificat phytosanitaire est normalement demandé pour les emballages en bois massif

✓ Les matériaux en bois manufacturés n'ont normalement pas besoin de traitement ni de certificat. Se renseigner avant (par exemple auprès des Chambres de Commerce)

Pour ces pays, d'autres directives sont en vigueur

- Australie (NIMP 15 + Packing Declaration, le bois doit être libre d'écorce)
- Côte d'Ivoire
- Hongkong
- Indonésie (NIMP 15 et Packing Declaration)
- Nouvelle-Zélande (NIMP 15 + Container Declaration)
- Singapour (NIMP 15 recommandée)

La plupart du temps, un certificat phytosanitaire est exigé pour l'importation d'emballages en bois massif dans ces pays-là. Se renseigner pour connaître l'état actuel, par exemple auprès des Chambres de Commerce.

Les pays suivants ont adopté la norme NIMP 15 pour l'importation des emballages en bois

- Afrique du Sud
- L'Albanie
- Algérie
- Andorra (pour des importations venant des pays ne faisant pas partie de l'UE)
- Argentine (le bois doit être écorcé)
- L'Arménie (le bois doit être écorcé)
- Bangladesh (y compris sans écorce)
- Bélarus
- Bolivie (le bois doit être écorcé)
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil (NIMP 15 – le marquage allemand est reconnu)
- Cameroun
- Canada
- Chili
- Chine
- Cité du Vatican (pour des importations venant des pays ne faisant pas partie de l'UE)
- Colombie
- Corée du Nord (non confirmé)
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Cuba
- Égypte
- Équateur
- Fidji (en prévision)
- Gabon
- Géorgie
- Guadeloupe
- Guatemala
- Guyana (selon la Commission des Forêts du Royaume-Uni)
- Guyane (Département français)
- Honduras
- Inde
- Iran
- Îles Canaries (également pour les importations de l'UE ou de l'Espagne)
- Israël
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Le Kirghizistan
- Le Kosovo
- Lesotho
- Liban
- Macédoine (y compris sans écorce)
- Madagascar
- Malaisie
- Malawi
- Maroc
- Martinique (Département français)
- Mayotte (Département française)
- Mexique
- Moldavie (y compris sans écorce)
- Monaco (pour des importations venant des pays ne faisant pas partie de l'UE)
- Monténégro (y compris sans écorce)
- Mozambique
- Myanmar
- Nicaragua
- Nigéria
- Norvège
- Nouvelle-Calédonie (Collectivité territoriale française)
- Oman
- Ouzbékistan
- Panama
- Paraguay
- Pays de l'UE (pour des importations venant des pays tiers exceptée la Suisse)
- Pérou
- Philippines
- Polynésie française
- Puerto Rico (territoire non incorporé des Etats-Unis)
- République Dominicaine
- La Réunion (Département français)
- Russie
- Samoa
- Saint-Marin (pour des importations venant des pays ne faisant pas partie de l'UE)
- Sénégal (y compris sans écorce)
- Serbie (y compris sans écorce)
- Seychelles
- Sri Lanka
- Suisse (pour des importations venant des pays ne faisant pas partie de l'UE)
- Suriname
- Syrie
- Taïwan
- Trinité-et-Tobago
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Uruguay
- USA
- Venezuela
- Vietnam